



Arrêté SG/2023-014

portant nomination des représentants des directeurs adjoints chargés de SEGPA de collège et de l'administration à la commission consultative paritaire académique de la Réunion

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION**

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret n°81-482 du 8 mai 1981 modifié relatif à certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ;
- Vu l'arrêté du 6 septembre 1984 portant création des commissions consultatives paritaires ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 9 décembre 2022 ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Sont nommés en qualité des représentants des directeurs adjoints chargés de SEGPA de collège à la commission consultative paritaire académique de la Réunion :

**TITULAIRES**

<b>NOM Prénom</b>	<b>OS</b>
M. FERRERO Serge	SNUIPP FSU

**SUPLÉANTS**

<b>NOM Prénom</b>	<b>OS</b>
M. LANGLADE Marc	SNUIPP FSU

**Article 2 :**

Sont nommés en qualité des représentants de l'administration à la commission consultative mixte départementale de la Réunion :

**TITULAIRES****NOM Prénom**

Mme MANES-BONNISSEAU Chantal

**Corps / fonction**

Rectrice de l'académie

**SUPPLÉANTS****NOM Prénom**

M. HOUDU Michel

**Corps / fonction**

IA-DAASEN

**Article 3 :**

L'arrêté du **07/06/2021** portant nomination des représentants des directeurs adjoints chargés de SEGPA de collège et de l'administration à la commission consultative paritaire académique de la Réunion est abrogé.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Denis, le 30 mars 2023

Pour la Rectrice et par délégation  
La Secrétaire générale adjointe

**SIGNÉ**

Maryvonne CLEMENT